



CAP L A

MUTATIONS

du 4 juillet 2017

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

En préambule nous rappelons que notre organisation **Force Ouvrière** continuera de porter avec la plus grande détermination et indépendance, toutes ses revendications, et ce, quel que soit le gouvernement en place.

Les orientations voulues par le Président de la République au sujet du Code du Travail nous conduise à ce titre à la plus grande vigilance et, en fonction des propositions du gouvernement nous n'hésiterons pas à prendre nos responsabilités.

Cette contre-réforme, qui tend à renvoyer au niveau de l'entreprise, bon nombre de sujets de négociations, ne peut que nous alerter également sur ces conséquences éventuelles en ce qui concerne les Fonctionnaires. En effet, en matière de paritarisme, le Président de la République se dit favorable à un recentrage progressif du dialogue social sur les questions d'intérêt collectif plutôt que sur les questions individuelles. Quant aux questions touchant à la mobilité des agents, il estime qu'elles doivent être davantage déconcentrées...

Dans ce contexte, **FO** redoute que l'arbitraire ne prenne le pas sur les règles établies.

Malheureusement cette logique visant, in fine, à décroiser la Fonction Publique dans un schéma interministériel, ne date pas d'hier, puisque le protocole PPCR dans son volet RH répond déjà à cette volonté de faire disparaître les Statuts Particuliers.

La Fédération **FO** des Fonctionnaires mettra tout en œuvre pour défendre le Statut Général et les Statuts Particuliers, et nous réaffirmons aujourd'hui notre attachement au paritarisme à la DGFIP.

Concernant l'ordre du jour de ces CAP locales, **FO DGFIP** rappelle le contexte général à la DGFIP et notamment la problématique de la pénurie des effectifs de plus en plus prégnante, notamment au regard des conditions de travail des personnels, de l'organisation des services et du maintien des missions et du réseau de proximité.

Pour **FO**, il est plus que jamais d'actualité de rendre à notre Administration les moyens nécessaires pour lui permettre de fonctionner correctement.

Mais les conséquences des suppressions d'emplois ont aussi pour effets de conduire la Direction générale à durcir

les règles de gestion des personnels qui rappellent le avaient été stabilisées en 2014.

Ainsi après avoir privé les agents de catégories A et B de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, le Directeur Général a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune, de suivre leurs missions.

Pour **FO**, ces remises en causes des règles de gestion ainsi que les modifications apportées sur les cartographies des RAN, ne sont que les dommages collatéraux des suppressions d'emplois et des restructurations.

Dans le prolongement des conséquences imputables aux suppressions d'emplois, **FO** dénonce à nouveau aujourd'hui le dispositif d'identification locale des agents impactés par la perte d'emploi dans leur service. Pour **FO** ces modalités déstabilisent les agents concernés ce qui ne fait qu'accentuer leur incompréhension voire leur découragement.

En ce qui concerne la position «ALD», **FO** demeure constant sur sa position et sa revendication : nous dénonçons une fois de plus les affectations des agents «ALD», affectations qui sont devenues la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les structures.

Pour conclure F.O.-DGFIP rappelle sa constance pour revendiquer des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- ▶ une affectation la plus fine possible,
- ▶ 2 véritables mouvements par an,
- ▶ la suppression des affectations en «ALD»,
- ▶ le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,

FO exige aussi, que tous les postes vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

LA CAP

INFORMATIONS du 44 avant les CAP LOCALES

A	B	C
9 arrivées 6 départs	55 arrivées 24 départs	30 arrivées 17 départs



LES AFFECTATIONS EN A APRES CAPL POUR LES TITULAIRES

RAN de Nantes

Direction	19 arrivées
Gestion	3 arrivées
Gestion des comptes publics	2 arrivées
Contrôle	6 arrivées
BCR	1 arrivée
Fiscalité immobilière	1 arrivée
Pôle d'Evaluation Domaniale	1 arrivée
Pôle de Gestion Domaniale	4 arrivées

Concernant l'affectation des ALD et des personnels de Direction, il faut rappeler que celle-ci est faite à la discrétion de la DRFIP.

La Direction a communiqué les affectations des ALD et des agents de Direction ainsi que les détachements lors de la CAPL.

AFFECTATION DES ALD AU 01/09/2017 COMPTE TENU DES DÉTACHEMENTS

RAN de Ancenis	1 Trésorerie Ancenis
RAN de Nantes	5 Direction 1 STDR 3 PCE1 1 PCE2 1 PRS 1 SIP Nantes Nord (AJV) 1 SIP Nantes Centre 1 SIP Nantes Sud 1 SIE Nantes Est (PELP) 2 RF Nantes Municipale 1 Trésorerie Carquefou 1 Trésorerie St-Herblain 1 SPF Enregistrement
RAN de St-Nazaire	1 CDIF St-Nazaire

SITUATION DES EMPLOIS DANS LES STRUCTURES APRÈS AFFECTATION DES TITULAIRES

RAN de Ancenis

Gestion	1 arrivée
---------	-----------

RAN de Pornic

Gestion	1 arrivée
---------	-----------

RAN de St-Nazaire

Gestion	2 arrivées
---------	------------

SITUATION DES EMPLOIS DANS LES STRUCTURES APRÈS AFFECTATION DES TITULAIRES ET AVANT AFFECTATION DES ALD

Structure	Vacances d'emploi
Direction	2
PCE1	3
PCE2	1
SPF Enregistrement	1
Paierie Départementale	1
Trésorerie Carquefou	1
Trésorerie Nantes Municipale	2
Trésorerie St-Herblain	1
Trésorerie Ancenis	1
CDIF St-Nazaire	1



La Direction nous a communiqué les taux de couverture des A pour chaque service. (taux au 01/09/2017, après les affectations des titulaires, des ALD et des détachés et tenant compte des temps partiels).

LE TAUX DE COUVERTURE GLOBAL DU 44 EST DE 99,92 %.



Or à l'examen de ces taux, il s'avère que les effectifs des services de contrôle constituent la variable d'ajustement compte tenu notamment du prélèvement d'agents mis à disposition du STDR et de la pénurie des effectifs de plus en plus prégnante.

RAPPEL : les affectations communiquées en CAP pour les ALD et les agents Direction sont toujours susceptibles de modifications.